Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classique" - AFER ACTIONS PME (FR0012033371)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions des pays de l'Union européenne, le FCP a pour objectif d'offrir une performance, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant notamment aux marchés actions européens au travers d'une gestion discrétionnaire. Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. L'indicateur de référence composite suivant pourra être utilisé à titre indicatif : 50% MSCI Europe Small Cap + 50% EMIX Smaller Euroland.
Ces indices sont calculés dividendes réinvestis.
Caractéristiques essentielles du FCP :
La stratégie d'investissement du FCP repose sur l'expertise d'une équipe de gestion action spécialisée dans les sociétés de petite capitalisation. Concernant les produits de taux dans lesquels investit le FCP, le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.
Le FCP investit en actions notamment issues de PME et ETI de tous secteurs émises par des sociétés de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative. Les PME et ETI retenues répondent aux critères définis par le label « relance » et sont définies comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaire annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Le degré d'investissement minimum du FCP aux marchés d'actions est de 60% de l'actif net (dont au minimum 30 % de l'actif du FCP doit être investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France et au minimum 10 % de l'actif du FCP doit être investi dans des instruments de fonds propres, de TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées). Le FCP est autorisé à investir à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations émises dans un pays membre de l'OCDE par des émetteurs de tous secteurs (privés ou publics), de toutes tailles et libellées en devises de pays de l'OCDE.~ Les obligations peuvent à l'achat, avoir obtenu la note minimale de BBB- (Standard & Poor's ou Fitch) ou Baa3 (Moody's). Toutefois la société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.
L'OPCVM est exposé au minimum à 60% de l'actif net aux marchés d'actions émises des pays membres de l'Union européenne dont certains pourront faire également partue de la zone Euro.
Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change de 10% maximum de l'actif net, la couverture du change ne pouvant être parfaite.
Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers,~ en couverture du portefeuille contre les risques de change et d'actions. L'exposition globale du portefeuille qui peut résulter de l'emploi d'instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net.
La société de gestion interrompra la souscription si elle constate que l'actif net du FCP est supérieur ou égal à 500 millions euros. La société de gestion pourra modifier le montant ultérieurement en fonction des conditions de marché.
Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.
Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées) : capitalisation et/ou distribution
.
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.
Autres informations :
Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 4,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,40% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.
Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

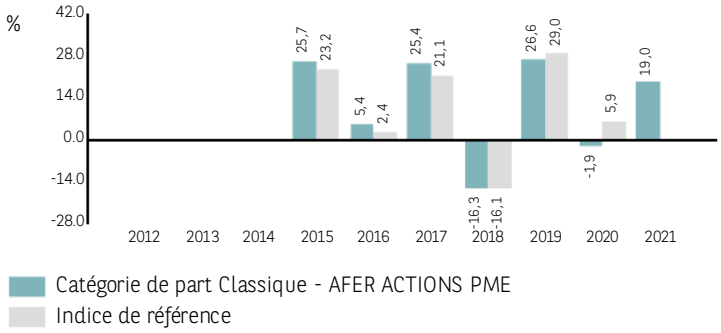

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 23 septembre 2014;
- La part a été créée le 23 septembre 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.